BULLETIN DE
LA DELEGATION
DEPARTEMENTALE
DU FINISTERE

N° 73 – novembre 2007

ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

http//www.apf.asso.fr

War Zao

SOMMAIRE

Appel au Président de la République P 1
Des ronds dans l'Odet Journée de pêche Etc.... P2
Habitat du Pilier Rouge P3
Plan d'Actions locales
Transports interurbains P4 –5
La fête, enfin
En balade P6
Dernières minutes
Brèves,dates, etc.... P7
A votre service P 8

APF Association des Paralysés de France

On est tous faits pour aimer la vie !

87, Rue de Gouesnou
29200 BREST
☎ **02 98 42 07 70**
🗐 **02 98 42 07 24**

65, Rue de Bénodet
29000 QUIMPER
☎ **02 98 90 06 10**
🗐 **02 98 90 32 52**

WWW.apf29.org

APPEL AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,
Depuis votre élection, vous témoignez d'une attention particulière à l'égard des personnes en situation de handicap. Sous votre impulsion, le gouvernement poursuit notamment la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. Nous relevons que la loi de finances 2008 prévoit la création de places d'accueil et d'accompagnement.
Cependant, les personnes en situation de handicap continuent à dénoncer avec force la faiblesse de leurs ressources qui restent en deçà du seuil de pauvreté. Elles ne sont pas entendues.
Pourtant, un grand nombre d'entre elles souhaitent accéder à un emploi ou à une formation. Mais le niveau de chômage des personnes en situation de handicap est plus de deux fois supérieur à la moyenne et leur ancienneté au chômage est quatre fois supérieure. Leurs difficultés à se procurer un emploi ou à accéder à une formation qualifiante sont multiples.
Elles sont lasses que leurs ressources, inscrites depuis des années dans la seule logique des minima sociaux ou de pensions, placent la majorité d'entre elles en position « d'assistés de fait ».
Monsieur le Président, les personnes en situation de handicap n'acceptent plus de vivre en dessous du seuil de pauvreté, de cumuler le handicap, la maladie et une situation d'exclusion sociale ! Leurs demandes doivent enfin être entendues ; il est urgent d'ouvrir un grand chantier en vue de la réforme de leur régime de ressources.
Dans cet esprit, nous sollicitons :
> l'ouverture d'une concertation approfondie avec les associations représentatives du handicap, selon un calendrier de travail clair, afin de présenter à la conférence nationale sur le handicap, prévue au printemps 2008, une réforme garantissant un revenu d'existence à la hauteur du SMIC pour toutes les personnes en situation de handicap,
> l'augmentation significative au 1er janvier 2008 de :
- l'allocation aux adultes handicapés : au minimum de 5 % pour respecter votre engagement sur sa revalorisation de 25 % d'ici 2012,
- la pension d'invalidité et du minimum vieillesse au même rythme que l'A.A.H.
Monsieur le Président, les personnes en situation de handicap et leurs familles attendent de votre part le respect de votre promesse et la prise en compte globale de la question de leurs ressources.
Nous espérons que vous répondrez à cette attente.
L'APF et la FNATH sont à l'origine de cet appel, qui a été cosigné par la majorité des associations concernées.

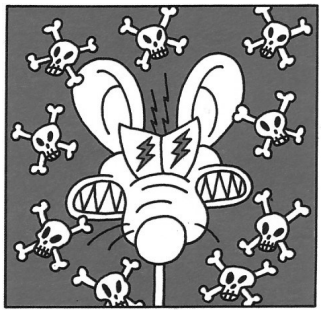

COURRIER DES LECTEURS

À LIRE ABSOLUMENT !

DES RONDS DANS L'ODET

Lundi 24 septembre dernier, un groupe d'une dizaine de personnes de la délégation de Brest est parti faire une balade de deux heures sur la rivière de l'Odet, entre Bénodet et Quimper. Nous avons pu apercevoir les châteaux de la rivière et le lycée horticole de Kerbernez. Nous sommes passés devant différentes demeures bretonnes, ainsi que le long du ponton où était amarré le bateau du célèbre navigateur Éric Tabarly, lors de ses venues dans la région. Avant cette sortie en mer, sur les « Vedettes de l'Odet », nous avons pique-niqué le long de la grande plage de Bénodet, au bord de laquelle se trouve le casino et la Thalasso. Nous avons ainsi pu profiter du beau temps qui était heureusement présent ce jour-là et passé une très bonne journée !!!

François-Xavier

« Appel » au Président ???????????

Emploi :

Les personnes handicapées sont « officiellement » 2 fois plus nombreuses à pointer à l'ANPE et demeurent 4 fois plus longtemps au chômage que les valides , mais je pencherais plutôt pour un doublement de ces chiffres !

Il me paraît donc très urgent de définir une véritable politique d'emploi en faveur des personnes réellement handicapées.

De plus, les personnes qui travaillent en ESAT(CAT) sont également soumises au dérisoire « plafond de ressources » d'environ 7900 €/an, qui fait diminuer leur AAH et APL lorsque leur « salaire »(aide au poste) augmente !!!!

Ressources :

Si la promesse d'augmentation de l'A.A.H. de 25% sur 5 ans est respectée, nous atteindrons **776** € en 2012 ; rappelons que le « seuil de pauvreté » INSEE est aujourd'hui de **800 € !!!!**

Exigeons donc l'augmentation de 25% minimum au 1er janvier 2008 de l'A.A.H., du minimum vieillesse et des pensions d'invalidités.

Franchises médicales :

Je suis bien conscient de la nécessité de « sauver » notre régime d'assurance maladie, mais parle-t-on quelquefois du « trou » de la Défense Nationale ?

Je maintiens que des personnes malades et subsistant avec des ressources dérisoires (inférieures au « seuil » de pauvreté officiel) ne doivent en aucun cas participer aux soins médicaux indispensables.

Indépendamment de toute autre considération, le principe même de FRANCHISE est contraire à l'esprit de solidarité à l'origine de la Sécurité Sociale.!

Jm Minot

UNE JOURNEE DE PECHE A TOUL AR PESKET

Nous rejoignons d'autres associations pour tester le nouveau parcours de pêche accessible aménagé par la S.M.A.T.A.H.

Après un pot de bienvenue, le repas pris en commun, Marc et moi-même sommes interrompus par des journalistes de F.R.3. IROISE : nous donnons notre point de vue sur ce parcours qui permet à tous de s'adonner aux plaisirs de la pêche en rivière.

L'après-midi se déroule dans la bonne humeur générale : Jean-Pierre et Gilles laissent échapper quelques poissons; tout le monde est enthousiaste après cette belle journée de plein air.

Jacques ROUVEAU

PROJETS

ça aussi !

UN PROJET QUI AVANCE : L' HABITAT GROUPÉ DU PILIER ROUGE À BREST

Ce projet a été initié par la délégation et les adhérents (Plan d'Action Départemental) et inscrit au 3ème schéma départemental du Conseil Général dans le cadre du vieillissement des personnes en situation de handicap moteur. Il a reçu un avis favorable du C.R.O.S.M.S. (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico Sociale) le 8 septembre 2006 et un arrêté autorisant sa création par le Conseil Général en date du 26 décembre 2006.

Il s'adresse à des personnes de plus de 50 ans ayant jusqu'à là vécu à domicile et souhaitant améliorer leur sécurité et leur bien-être. Il s'adresse également à des personnes de plus de 50 ans hébergées en foyer par défaut et/ou désireuses d'un mode de vie plus indépendant.

Les personnes ont des **déficiences motrices**, quelle qu'en soit l'origine, peuvent être dépendantes physiquement mais ne nécessitent pas une présence médicale permanente. Elles doivent être en capacité de gérer leur vie quotidienne.

Les logements :

Les logements se situent dans un immeuble de Brest Métropole Habitat (B.M.H., « OPAC de Brest »). L'immeuble comprenant 5 niveaux + rez-de-chaussée sera situé dans un quartier résidentiel neuf (Pilier Rouge) avec accès par la rue Barnave. Il y aura 10 logements dont 2 prévus pour des couples, répartis sur le rez-de-chaussée et 4 étages. De plus, un appartement sera situé au rez-de-chaussée pour le personnel du service.

Les personnes : seront locataires (B.M.H.) de leur appartement. Elles conserveront l'intégralité de leurs ressources et auront à leur charge les frais liés au logement (loyer, charges locatives, impôts, factures) et à leur entretien personnel (nourriture, loisirs….) ainsi qu'aux aides à la personne (aide ménagère, auxiliaire de vie….).

Le personnel :

La structure sera placée sous la responsabilité de la Directrice du S.A.V.S. (anciennement E.S.V.A.D).
Un(e) Auxiliaire Médico Psychologique (A.M.P) sera présent(e) en permanence, 24h/24 pour notamment :
Assurer la sécurité et le bien-être des usagers.
Intervenir en cas de besoin urgent et inhabituel pour assurer l'aide humaine, en dehors des heures de présence des différents intervenants auprès de l'usager.
Favoriser ou poursuivre l'intégration dans la vie sociale dans une démarche d'accompagnement.

Le travail de développement du projet est en route en concertation avec B.M.H. et le Conseil Général. La 1ère pierre du projet n'est pas posée. La livraison du bâtiment est prévue pour fin 2008.

D'ores et déjà, si vous souhaitez en savoir plus, si vous êtes intéressé par le projet, vous pouvez nous contacter pour poser vos questions et nous laisser vos coordonnées. Nous prévoyons une réunion d'information et d'échanges d'ici la fin de l'année dans les locaux du S.A.V.S. à Brest.

Elisabeth TINEVEZ
Directrice S.A.V.S.
Tel 02.98.42.64.71.
elisabeth.tinevez@apf.asso.fr

En fait, il faut tout lire !

PLAN D'ACTIONS LOCALES

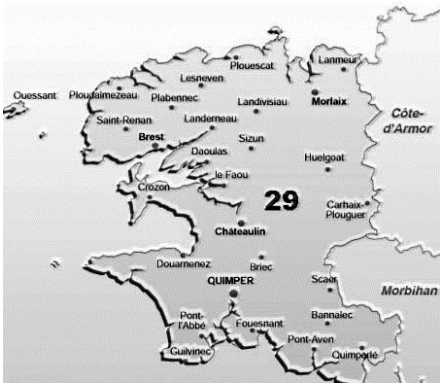

DU CONCRET

Lors de l'Assemblée Départementale d'avril dernier, les adhérents présents ont adopté le Plan d'Actions locales de l'APF du Finistère pour les cinq années à venir.

Parmi les objectifs, déclinés dans ce plan, figurent deux actions que le Conseil Départemental a souhaité mettre en œuvre dès maintenant : les Relais locaux et la veille Accessibilité.

I – <u>Les Relais locaux</u> : La mise en place de « Groupes de Relais locaux » doit permettre à l'APF d'agir au plus **près de ses adhérents et de toutes les mairies**.

Les Relais vont remplacer progressivement les correspondants de secteur qui ont été élus en 2003.

Pourquoi un tel changement ? Il est apparu au Conseil Départemental que le rôle du correspondant n'était pas assez clairement défini, qu'il existait un fort déséquilibre d'un secteur à l'autre et surtout qu'il convenait de ne pas systématiquement faire reposer l'action dans les secteurs sur une seule et même personne.

Le Groupe de Relais locaux devra remplir trois missions essentielles par une présence active dans un secteur du département :

<u>La Mission Représentation Information</u> :

Le Relais local en charge de cette mission aura la responsabilité des relations avec les municipalités du secteur et l'organisation de la participation APF aux différents forums, foires aux associations, …

<u>La Mission Animation du réseau d'adhérents</u> :

Il sera l'interlocuteur des adhérents APF du secteur et devra, en lien avec l'Animateur (trice) de la Délégation, organiser les rencontres, les sorties, les loisirs.

<u>La Mission Accessibilité</u> :

Il s'agit là de coordonner et d'organiser les démarches d'accessibilité : recevoir les fiches de « veille accessibilité », les exploiter, les transmettre, coordonner l'action des représentants en Commissions Communales Accessibilité, veiller à la rédaction des plans de mise en accessibilité, être en lien avec les représentants en Commission Départementale pour s'assurer de la suite donnée aux décisions prises par cette Commission.

Il nous semble que ces trois missions permettront une meilleure efficacité de l'action APF dans tous les secteurs du département et aux adhérents le souhaitant de s'investir de la manière qui leur conviendra le mieux.

Ces trois axes de travail qui constituent déjà le socle du travail du correspondant actuel, pourraient être mis en application par un ou plusieurs adhérents, l'objectif étant de constituer une véritable équipe de travail et de permettre à chacun d'agir en fonction de ses souhaits.

Concrètement, la mise en place de ces groupes Relais se fera progressivement. Bien entendu une formation sera assurée par la Délégation ; Des rencontres périodiques sur chacun de ses trois thèmes seront organisées. Béatrice GOASCOZ, représentante départementale adjointe, et Thierry DUVAL présenteront cette organisation lors de réunions d'adhérents, en commençant par les secteurs de Quimperlé et Lesneven.

D'ores et déjà, Monique LE BRETTON, de Crozon, a été nommée, par le Conseil Départemental, Relais local APF pour la <u>Représentation</u> et pour l'<u>Animation</u> du réseau d'adhérents de son secteur.

Si vous souhaitez vous impliquer dans la mise en place du Groupe Relais de votre secteur pour l'une ou plusieurs des missions définies, vous pouvez nous le faire savoir en présentant votre candidature par courrier à la Délégation.

En dernier lieu, c'est le Conseil Départemental, c'est-à-dire les adhérents que vous avez élus pour définir l'action APF dans le Finistère, qui validera et nommera les Relais locaux.

II – <u>La veille Accessibilité</u>

La Loi du 11 février 2005 crée une obligation de résultats : l'accès à tout pour tous au plus tard le 31 décembre 2014.

Pour atteindre cet objectif, **les communes de plus de 5.000 habitants doivent mettre en place une Commission Communale d'Accessibilité.**

…/...

PLAN D'ACTIONS LOCALES

Suite ……

Cette Commission communale sera chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, de faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles (article 46 de la Loi du 11 février 2005) ;

Pour atteindre cet objectif, tous les maires doivent prendre l'initiative d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (article 45 de la Loi du 11 février 2005) et ceci au **plus tard pour le 21 décembre 2009**.

Il nous semble essentiel de nous saisir de ces opportunités, **d'être présents dans ces commissions et surtout d'être extrêmement vigilants** à la mise en œuvre de ces obligations afin que « l'accès pour tous » devienne une réalité.

Pour atteindre cet objectif, tous les maires doivent prendre l'initiative d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie C'est pourquoi nous mettons en place un Relais local « Accessibilité » qui aura la charge de coordonner toutes les actions « accessibilité » sur un secteur.

Mais en plus de ce relais, il faut que chacun se sente concerné par un projet neuf, une rénovation, des travaux de voirie qui ne respectent pas l'obligation d'accessibilité.

C'est pourquoi vous trouverez dans ce War Zao une **« Fiche de veille »** qui vous est destinée ; elle doit servir à signaler lorsqu'il vous semble que des projets ne sont pas conformes aux règles d'accessibilité.

Cette fiche (à photocopier autant que nécessaire) sera à renvoyer au Relais « Accessibilité » ou à la Délégation.

Utilisez-la ; il vaut mieux signaler à tort plutôt que de laisser passer une réalisation inaccessible.

En fonction du projet, nous saisirons l'administration ou la commune afin qu'elle règle le problème.

C'est à ce prix et grâce à cette veille que nous ferons **évoluer les réflexes des concepteurs vers une cité accessible**.

Thierry DUVAL

TRANSPORT

Le Conseil Général du Finistère, comme la loi le lui impose, réfléchit à un schéma directeur de l'accessibilité des transports.

Il s'agit là, à terme, de rendre « accessible à tous » l'ensemble des liaisons entre les villes du département.

L'APF est associée au Groupe de pilotage de ce schéma directeur (Edmond HEBRARD et Marc DUFEIL).

Le Conseil Général a déjà entamé ce travail et expérimente, depuis septembre, l'accessibilité sur le réseau du Pays d'Iroise.

En effet, des rencontres sur le terrain, auxquelles Edmond HEBRARD a participé, ont abouti à un car à la demande, « accessible à tous », sur les lignes Brest > Saint-Renan > Porspoder, Brest >Saint-Renan > Ploudalmézeau, Brest > Saint-Renan > Lampaul-Plouarzel.

Le « Car à la demande » est un service de transport sur réservation ; il ne fonctionne qu'à votre demande. Pour l'utiliser, vous devez réserver la veille de votre déplacement, avant 17 heures, au 0810.29.29.00.

Une première étape à saluer qui préfigure l'accessibilité totale des lignes de cars dans le Finistère.

Edmond Hébrard

A TABLE

Nous avons le grand plaisir de vous inviter au Traditionnel et sympathique repas de fin d'année de la délégation.
La bonne humeur sera bien sûr au rendez-vous autour d'un copieux festin. Préparez vos chansons et vos sketchs et rendez-vous à la Salle de l'ALIZE à GUIPAVAS (près de Brest) le 16 décembre à 12h30.

au menu :

Apéritif
Coquille de saumon
Rôti de veau
Fromage
Fondant au chocolat

Renvoyez vite votre coupon réponse à la délégation
Le prix du repas sera de 20€ (+2 € pour le transport)

Madame, Monsieur

Adresse :

Téléphone

☐ **Participe au repas de fin d'année; nombre de personnes :**

☐ **se rend à Guipavas par ses propres moyens**

☐ **N'a pas de moyen de transport**

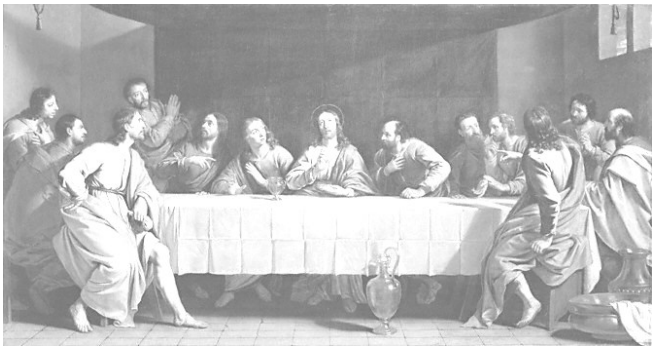

En balade

Le succès des voyages de la délégation ne se démentant pas (au contraire), Jean Pierre Merabet and Co, vous propose pour 2008 deux nouvelles escapades, riches en visites et pleines de grandes rigolades. Au programme le Cantal et la vallée du Lot dans un village vacances à MAURS LAJOLIE, Figeac en petit train, une balade en bateau sur le Lot, le village de Conques, la découverte de la gastronomie aveyronnaise constituent les principales attractions les dates :

- **Départ le 10 mai 2008 (en soirée) Retour le 18 mai 2008 (en matinée)**
- **Départ le 6 septembre 2008 (en soirée) Retour le 14 septembre 2008 (en matinée)**

Les trajets se font de nuit en autocar . Le prix = **610 euros** tout compris Ne tardez pas à répondre (Jean-Pierre Merabet 10 rue l'Orée 29800 SAINT DIVY

Madame, Monsieur

Adresse :

Téléphone

☐ Souhaite s'inscrire au voyage de mai 2008

☐ Souhaite s'inscrire au voyage de septembre 2008.

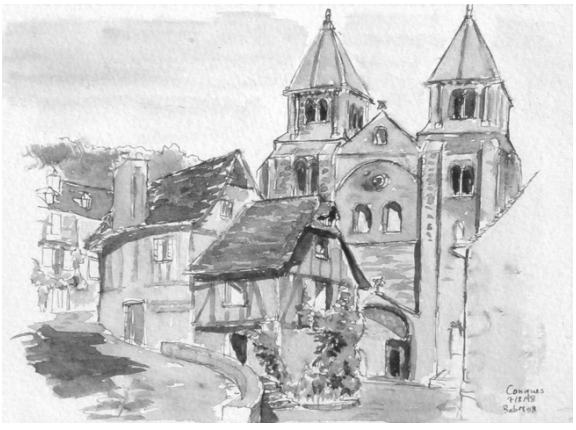

DERNIERES MINUTES

Élections aux commissions nationales A.P.F. pour la région Bretagne

Ont été élus :
Revendications : Farid Kébir (29)
Famille : L. Le Guern (35)
A. Bourdon (35)
Jeunesse : L. Yvon (56)

Date à retenir

Retenez d'ores et déjà la date du **12 avril 2008** ! **l'Assemblée Départementale** de votre délégation APF se tiendra à cette date ; la participation de tous à ce rendez-vous constitue la marque de votre attachement à l'APF, et montre votre détermination à faire aboutir nos revendications pour une citoyenneté pleine et entière,

Pour relayer "**l'appel au président**" et pour accentuer notre mobilisation sur les ressources des personnes handicapées, l'A.P.F. recherche des témoignages de personnes dénonçant elles-mêmes leurs conditions de vie inacceptables du fait du niveau très bas de leurs ressources.
Si vous acceptez de témoigner, contactez la délégation, nous vous enverrons des fiches-type.

À méditer :

Vieux proverbe Chinois :
Si tu offres un poisson à quelqu'un, tu le nourris un jour,
mais si tu lui apprends à pêcher, tu le nourris toute sa vie.

Traduction du chinois en Français
Proverbe social :
Si tu donnes une **allocation dérisoire** à quelqu'un, tu fais de lui un **assisté**, mais si tu lui apprends la **solidarité** et **l'accès au travail**, tu lui apportes l'espérance et la dignité pour toute sa vie.

En Bref

I – A LOUER
T3 de 67 m2, adapté aux personnes à mobilité réduite, dans immeuble neuf à Brest St-Marc (place Simon), 3e étage avec ascenseur, cuisine avec balcon, 2 chambres, volets électriques, portes coulissantes, cave et garage en sous-sol. Libre au 1er novembre. Loyer : 650 €. Tél. 02.98.41.76.84

II – Le Conseil Général du Finistère a arrêté, le 5 octobre dernier, le principe d'une subvention de fonctionnement de 50.000 € pour 2007 des activités de loisirs, de rencontres APF.
Cette subvention fait suite à une demande ancienne de l'APF pour que ces activités soient reconnues comme participant au maintien à domicile et à lutter contre l'isolement.
Notons que ces 50.000 € couvrent environ 50 % de l'ensemble des frais liés aux loisirs (salaires des animateurs – coût de l'accompagnement – frais administratifs).

III – Depuis le 1er octobre, APF Ecoute Infos ouvre un nouveau site consacré à l'Infirmité Motrice Cérébrale (I. M. C.) : www.imc.apf.asso.fr, pour :

s'informer sur ce qu'est l'I. M. C. (ou paralysie cérébrale), la rééducation, la recherche, les nouvelles technologies, les troubles associés, …
accéder à des ressources documentaires,
trouver des témoignages de personnes sur leur vie quotidienne,
être écouté et soutenu grâce à « I. M. C. Psy », un service d'écoute et de soutien en ligne.

RAPPEL – APF Ecoute Infos propose des informations sur les handicaps, les conséquences quotidiennes, la recherche, … par le biais de sites Internet et de numéros verts d'écoute et de soutien :
www.moteurline.apf.asso.fr, le portail sur les situations de handicap moteur,
www.sclérose.en.plaque.apf.asso.fr, le site sur la sclérose en plaques,
www.paratetra.apf.asso.fr, le site sur les traumatismes médullaires,
Ecoute Handicap Moteur : 0 800 500 597
Ecoute SEP : 0 800 85 49 76.

À vôtre service

La Délégation Départementale

À Brest **à Quimper**
02 98 42 07 70 **02 98 90 06 10**

***Thierry DUVAL*, Directeur**

Lénaïg LE BOT ***Annie MOCAER***
Attachées de Direction, assurent l'accueil à la Délégation.
Virginie LE GALL ***Sébastien LE BRAS***

Le Conseil Départemental

Il définit et met en œuvre la politique de la Délégation APF 29 dans le département. En sont membres élus par les adhérents : ***Liliane LE PIN-DIVIC*** (représentante), ***Béatrice GOASCOZ*** (représentante adjointe), ***Jean-Marc TANGUY***, ***Bernard LE GUILLOU***, ***Jean-Michel MINOT***, ***Yves BESCOND***, ***Marc DUFEIL***, ***Farid KÉBIR***, ***Jean-Luc RIOT***,

Les responsables et représentants

Béatrice GOASCOZ, ***Marc DUFEIL***, ***Jean-Noël COURTOIS*** et ***Jacques LE FORESTIER*** veillent au respect de la réglementation en Commission Accessibilité et Tourisme.

Maria MOURA, ***Béatrice GOASCOZ*** et ***Yvonne CONQ*** siègent à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées où ils représentent les personnes handicapées.

Anne Françoise MIOSSEC, et ***Jean-Luc RIOT*** organisent et animent des rencontres à l'intention des personnes atteintes de Sclérose En Plaques.

Les Correspondants

Représentent la délégation auprès des adhérents et des municipalités.

SECTEUR	Correspondant(e)
Pays Fouesnantais	**José Lopez**
Pays Bigouden	**Jean-Luc Riot**
Côte des Légendes	**Yves Jaffrès**
Presqu'île de Crozon	**Monique Le Bretton**
Pays de Landerneau	**Michel Allamand**
Douarnenez-Le Cap Sizun	**Jean Kerivel**
Pays de Châteaulin	**Jacques Rouveau**
Centre Finistère	**Virginie Polini**
Pays de Quimperlé	**Delphine Madic**
Pays de Morlaix	**Delphine Lozach**
Pays de Châteauneuf	**Nadia Flammer**
Pays d'Iroise	**Edmond Hébrard**
Pays de Concarneau	**Bruno Guernalec**
Quimper communauté	**Farid Kébir**
Brest communauté	**Guy Le Doaré**

Les Services et Établissements APF 29

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (ex-ESVAD)
À Brest (02 98 42 64 71), à Quimper 02 98 53 37 45
Les Foyers : Keraman à Quimper 02 98 65 11 11, **Kerlivet** à Brest 02 98 41 69 15
Les Services d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile
À Brest 02 98 47 63 83, à Quimper 02 98 53 06 81
L'Établissement de Service d'Aide par le Travail (ex-CAT)) à Quimper 02 98 90 29 24
L'Entreprise Adaptée (ex–Ateliers Protégés) à Briec 02 98 59 58 09

Imprimé par nos soins

CARNET DE FAMILLE

Nous adressons toute notre sympathie aux proches de nos amis disparus :

Jérémy GUILLOU de PONT-AVEN.
Monsieur BOUKATEN de TREGUNC.
Madame RIOU, belle-mère de Hervé et Jean-François.
Madame LE BRUN, mère de Jeannine LE BORGNE de PLOBANNALEC.

Monsieur Gilbert LAN-NUZEL, de Kerlivet à BREST.
Sylvie LELIAS de QUIM-PER.

et tous nos vœux de bon-

Pour un mouvement plus fort, adhérez et faites adhérer !

Cotisation 2007

À envoyer à la délégation

Prénom ……
Nom……
Adresse……
……
……
……

Cotisation simple :
25 € ☐

Cotisation + abonnement à FAIRE FACE :
46 € ☐